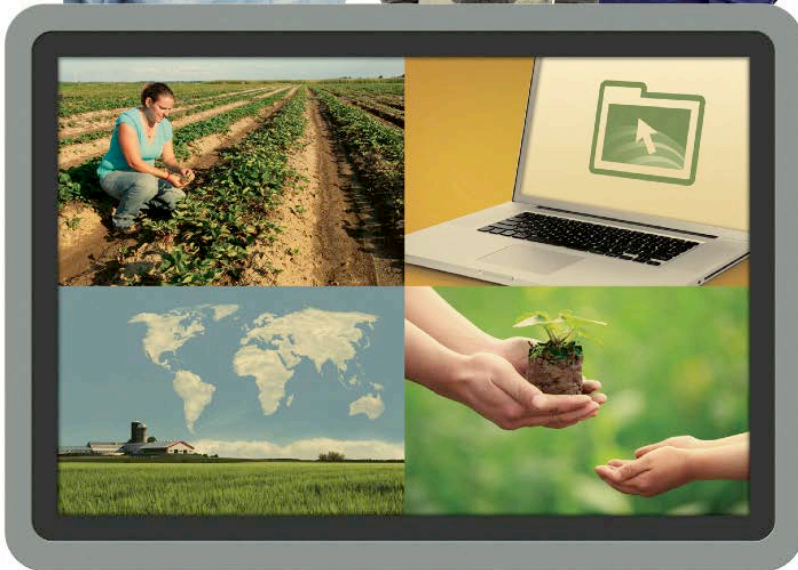


# La Financière agricole du Québec

**Votre partenaire à toutes les étapes de développement de votre entreprise**



Par  
Jean Bernard Lebelon, conseiller en financement  
&  
Julie Boissonneault, conseillère en assurances

2 février 2018

**La Financière  
agricole**

Québec 

# La Financière agricole, votre partenaire

## Plan de la présentation

- I. Introduction – Mission de la FADQ
- II. Vue d'ensemble des programmes
- III. Focus sur quelques programmes d'assurances

# La Financière agricole, votre partenaire

## Plan de la présentation (suite)

### IV. Financement agricole

A. Garantie de prêt

B. PADEAQ & PDDR

C. Subvention à la relève agricole

### V. Coup d'oeil sur le FIRA

### VI. Conclusion

# La Financière agricole, votre partenaire

## I. Mission de la FADQ

- Soutenir et promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire dans une perspective de développement durable.
- Accorder une place importante à la relève agricole

***La relève agricole : une priorité d'action***

# La Financière agricole, votre partenaire

## II. Vue d'ensemble de nos programmes

La FADQ : un guichet unique pour votre entreprise agricole



# La Financière agricole, votre partenaire

## III. Focus sur quelques programmes d'assurance récolte



# La Financière agricole, votre partenaire

## Cultures maraîchères - *Minimum 1 ha/culture*

**Risques couverts :** Plan A : Tous risques climatiques  
Plan B : Grêle  
Plan D : Gel tardif (printemps) et hâtif (automne)  
Protection de la culture selon des dates spécifiques

Exemple: Maïs sucré 1 ha en 2017, valeur assurée 2640\$

Plan A : 142\$/ha

Plan B: 16\$/ha

Plan D: 8 \$/ha

Protection du 5 mai au 30 septembre (Gatineau)

***Date limite d'adhésion : 30 avril***

# La Financière agricole, votre partenaire

## Agriculture maraîchère de proximité

*Minimum 0,8 ha: toutes cultures confondues*

- Cultures maraîchères
- Fines herbes
- Pommes de terre
- Petits fruits

10 cultures différentes et plus.

**Risques couverts :** Excès de pluie  
Excès de vent, tornade, ouragan  
Gel tardif (printemps) et hâtif (automne)  
Grêle

Protection selon des dates spécifiques

***Date limite d'adhésion : 30 avril***



# La Financière agricole, votre partenaire

## Agriculture maraîchère de proximité

Exemple pour 1 ha en 2017

Valeur assurée: 21 700\$

Contribution: 522\$

Dates de protection			
	Début de protection	Fin de protection légumes fruits et divers	Fin de protection légumes racines et feuillus
Gatineau	9 mai	1 <sup>er</sup> octobre	16 octobre
Outaouais	20 mai	22 septembre	9 octobre

# La Financière agricole, votre partenaire

## Fraises - Framboises

---

*Minimum 0,5 ha/production*

---

Fraises en rang nattés

Framboises

---

*Minimum 1 ha/production*

---

Fraises en plasticulture

Fraises à jour neutre

---

### ***2 types de protection :***

- *Protection des plants suite à l'implantation*

***Date limite d'adhésion : 30 avril***

- *Protection de la production de fruits*

***Date limite d'adhésion : 15 novembre,  
sauf les fraises à jours neutres : 30 avril***

# La Financière agricole, votre partenaire

## Bleuets

## Camerises

*Minimum 4 ha*

*Minimum 1 ha (2000 plants)*

Bleuets :

Camerises :

Nains et semi cultivés

Protection des plants en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année d'implantation.

Pas de programme spécifique aux bleuets en corymbe

La production de fruits n'est pas assurable.

[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)

# La Financière agricole, votre partenaire

## IV. Financement agricole

### *Caractéristiques générales*

- Excellentes conditions d'emprunt
- Large gamme de produits financiers
- Financement responsable
- Expertise unique
- Accessible



# La Financière agricole, votre partenaire

## A. Garantie de prêt

- Agriculture à temps plein ou temps partagé
- Tout type d'investissements en agriculture
- Garantie de prêt auprès de l'institution financière de votre choix
- Taux d'intérêt hypothécaire affiché + Rabais de taux FADQ
- Frais d'emprunt raisonnables (0.4 % du montant du prêt ou un minimum de 334\$)
- Mise de fonds requise : 25%
- Pas de montant de prêt minimum. Maximum: 5 millions.



# La Financière agricole, votre partenaire

## **B. PADEAQ & PDDR**

- PADEAQ = Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec;
- PDDR = Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Ce sont des programmes de subvention sous forme de remboursement d'intérêts (impliquant donc un prêt garanti FADQ).

# RÉSUMÉ PDDR VS PADEAQ

	PDDR	PADEAQ
Clientèle	Variable selon les volets	Entreprises agricoles et agroalimentaires
Montant admissible	200 000 \$	150 000 \$
Remboursement d'intérêt	7,50 \$/100 \$	13,33 \$/100 \$
	Maximum 15 000 \$	Maximum 20 000 \$
<b>Correspond globalement à 3 % d'intérêt</b>		
Durée	3 ans	5 ans
Utilisation des montants	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développement de la production ou amélioration de la productivité des entreprises serricoles</li> <li>2) Diversification des activités agricoles</li> <li>3) Amélioration foncière</li> <li>4) Autres...</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Construction, rénovation ou amélioration d'un bâtiment incluant les équipements</li> <li>2) Amélioration foncière</li> </ol>

**Chaque dollar financé ne peut bénéficier à la fois du PADEAQ et du PDDR, mais les deux programmes peuvent être complémentaires**

# La Financière agricole, votre partenaire

## C. Appui financier à la relève

Subventions au démarrage et à l'établissement

Un programme unique au Canada visant à aider les jeunes à s'établir en agriculture





# La Financière agricole, votre partenaire

## Appui financier à la relève

Critères d'admissibilité:

- Âge:  $18 \leq$  Jeune  $<$  40 ans
- Détenir une formation post-secondaire (de préférence en agriculture);
- Présenter un projet de démarrage ou d'établissement viable avec des perspectives de rentabilité,
- Posséder au moins une année d'expérience pertinente en agriculture,
- Détenir, dans un groupe, un minimum de 20 % des parts.  
( Dans le groupe, 50% des intérêts détenus par des personnes qui font de l'agriculture sur leur exploitation agricole).



# Appui financier à la relève

<b>Exemples de formations admissibles</b>	<b>Subvention établissement / Temps plein</b>	<b>Subvention Démarrage/ temps partagé</b>
<b>Formation de niveau 1</b> Formation en agronomie ou en sciences agricoles en général (DEC, Bacc ou plus)	<b>50 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>
<b>Formation de niveau 2</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un BAC ou DEC en administration ou domaine connexe à l'agriculture (environnement)</li><li>• certains DEC en agriculture obtenus hors Québec</li></ul>	<b>30 000 \$</b>	<b>15 000 \$</b>
<b>Formation de niveau 3</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Toute autre formation post secondaire en agriculture (AEC ou DEP)</li><li>• Autres formations post secondaires</li></ul>	<b>20 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>

# V. Coup d'œil rapide sur le FIRA

- FIRA = Fonds d'investissement pour la relève agricole
- Objectif: Supporter la relève pour un meilleur accès à l'agriculture
- Créé en 2011 par des fonds privés et publics



# V. Coup d'œil rapide sur le FIRA

Deux produits financiers principaux:

## 1) Prêt de mise de fonds

Objectif: Doubler votre mise de fonds pour un prêt à la FADQ.

Montant et durée: 50 000\$ - 250 000\$ sur une période maximum de 15 ans

Prêt flexible: Possibilité de congé de paiement de capital et/ou d'intérêts durant les 3 premières années (avec capitalisation des intérêts);

# V. Coup d'œil rapide sur le FIRA

## 2) Location-achat de terre

- Bail sur une durée maximale de 15 ans
- Options d'achat: au prix du marché OU avec protection de taux d'inflation maximal annuel de 3,5 %
- Investissement minimal par projet: 100 000 \$
- Les bâtiments ne devraient pas représenter plus de 25 % de la valeur totale de la transaction

Site internet [lefira.ca](http://lefira.ca)

# VI. CONCLUSION

La Financière agricole du Québec :

Le partenaire incontournable à toutes les étapes de développement de votre entreprise agricole.

# La Financière agricole, votre partenaire

## Merci de votre attention

Financière agricole du Québec

1-800-749-3646 / 819-986-1997

[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)

